

PRISE EN MAIN DU BOÎTIER DE VOTE ÉLECTRONIQUE

1. Boîtier de vote électronique

Le boîtier de vote électronique se présente sous la forme d'une petite télécommande de 14 boutons (cf. photo ci-dessous). Seuls les boutons numérotés de « 0 » à « 9 » sont pris en compte dans les différents votes de la LFPL :



Lorsque le vote est ouvert par l'application (l'information à l'écran indique aux utilisateurs qu'il faut procéder au vote), l'appui d'une touche active le voyant vert indiquant que le choix qui vient d'être effectué a bien été envoyé au boîtier de réception.

Lorsque que l'utilisateur appui sur un deuxième bouton pendant que le voyant est vert, celui-ci passe au rouge indiquant que le nouvel appui n'est pas pris en compte.

Lors d'un vote à choix multiples, il faut attendre que le voyant vert s'éteigne après chaque appui pour saisir un nouveau choix.

Par exemple, si pour un vote à 5 propositions, le système attend 3 choix différents au maximum, les boîtiers ne pourront valider que 3 choix. Si plus de 3 choix sont saisis, seuls les 3 premiers seront pris en compte par le boîtier.